

COMPTE- RENDU PRESSE
Conseil Municipal du Mercredi 11 septembre 2013

Ce mercredi 11 septembre 2013, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Michèle AGNES, Yves GOSSELIN, Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Philippe GOSSELIN, Eric COLIN, Pascale DUBOSCQ, Valérie LAISNEY, Gaëtan COENEN, Auguste TESSON, Richard VIVIEN, François LEGRAS

**Pouvoirs : Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à Richard VIVIEN
Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Yves GOSSELIN**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Jean-Pierre LEGOUBEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 3 juillet 2013

Le procès verbal de la réunion du 3 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

III – Saisine du Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.

Les Personnes Publiques Associées sont en cours de consultation ; les dossiers leur ont été adressés le 16 juillet dernier, aussi considérant les 3 mois qui leur sont accordés pour rendre leur avis, le représentant de l'Etat transmettra les remarques au plus tard le 16 octobre 2013.

L'ensemble des avis sera transmis au Président du Tribunal Administratif en même temps que la saisine d'un Commissaire Enquêteur en vue de mettre le P.L.U. à l'enquête publique fin d'année. Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à saisir le Président du T.A. en vue de nous voir nommer un Commissaire Enquêteur et transmettre les avis sauf si certaines remarques devaient faire l'objet d'un examen par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les schémas d'orientations et d'aménagement restent des propositions de schéma, le Commissaire Enquêteur sera à la disposition des administrés qui souhaiteraient déposer des remarques.

IV – Présentation du rapport annuel de l'assainissement collectif par le délégataire

Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY présente le rapport annuel de la SAUR pour l'année 2012. 1393 clients par rapport à 1356 en 2011 donc une évolution de 2.73 % avec un volume facturé de = 10 %. 270 000 m3 sont passés en STEP donc dépassement de la charge hydraulique. Toutes les analyses de la STEP étaient conformes à notre arrêté préfectoral.

Monsieur LEGOUBEY informe le conseil municipal, que la SATESE propose de continuer ses services d'accompagnement, mais avec une participation financière du fait que nous ne

sommes plus commune rurale. Monsieur Legoubey rappelle que cet accompagnement sera notamment nécessaire dans le cadre du lancement de la prochaine consultation pour la Délégation de Service Public.

V – Etude de l'extension du cimetière central

La commission s'est déplacée pour envisager l'agrandissement du cimetière ; il est prévu de diminuer le jardin du logement loué au Presbytère, en lui laissant une partie gazonnée et la partie arrière serait fermée par un mur. Sur le mur existant, des cavurnes pourraient être doublées et le restant pourrait être agrandi, en donnant sur le cimetière existant. Un plan sera présenté à la prochaine réunion de conseil et un devis sera demandé pour créer un petit portillon à l'intérieur du grand portail d'accès au cimetière, afin de faciliter son accès.

Il est rappelé par ailleurs, que le portail du cimetière de Linverville sera prochainement installé.

VI – Régularisation foncières

- Dans le cadre de la vente du terrain au groupe Système U, dans l'optique de la future construction de la supérette et de la station de service et lavage, et comme délibéré par le conseil municipal en septembre 2012, le prix de vente a été fixé à 50 000 € HT + prise en charge du coût du bassin d'orage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction et notamment l'acte de vente par-devant Maître Langenais. Monsieur le Maire informe le conseil, qu'après les avoir rencontrés ce matin, il est bien confirmé une ouverture de magasin pour Pâques 2014 et il y aura une station service et station de lavage.
- Chemin des Moulins à Vent : l'idée est de régulariser une délibération prise en décembre 1977, qui tenait à déplacer ce chemin. En effet, aujourd'hui le chemin coupe à la perpendiculaire les parcelles AO 338, 343, 344, 347, 348 et 351. Pour cela, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à faire toutes les démarches réglementaires et à commander le géomètre pour border la nouvelle assiette du chemin. L'ancienne assiette, à effacer, ne posant pas de difficulté puisque les propriétaires sont à chaque fois les mêmes, de chaque côté de l'ancien tracé du chemin.
- Chemin de la Croix du Mot : un peu similaire, ce chemin a été déplacé et passe maintenant sur un terrain communal. Le conseil municipal autorise là encore Monsieur le Maire à régulariser et engager les frais nécessaires.
- Chemin de la Long Champêtrie : la question ici se pose en deux temps. La 1^{ère} partie, sans doute plus simple (de AR 118, 119, 120... jusqu'à AR 98, 130) pourrait consister à être « **supprimée** ». Evidemment nécessiterait l'accord de tous les propriétaires. Pour les parcelles qui n'ont pas les mêmes propriétaires d'un côté et de l'autre de ce chemin, il faudrait voir comment procéder ; car si le chemin est effacé certains terrains se retrouveront sans accès ! On pourrait alors envisager des échanges. Si aucune solution ne se trouvait, il faudra rétablir le chemin.
- La 2^{ème} partie (de AS 99, 100... jusqu'à AS 165, 167..), l'idée serait de **maintenir le chemin** mais de **le déplacer** ; d'ailleurs dans les faits, il est déjà déplacé, son assiette

réelle n'est plus celle du cadastre. Une solution serait de le déplacer sur le bief de la rivière, sur la parcelle AS 105 appartenant à Mr LECARPENTIER.

Monsieur Marc informe que le problème existe aussi chemin des Longs Buts et Chemin des Bougons, les deux sont supprimés, labourés pour partie. La procédure sera la même.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire de prendre conseil auprès d'un avocat pour connaître les démarches réglementaires à suivre avant d'envisager de réunir tous les propriétaires concernés.

VII – Divers

- Monsieur le Maire expose le courrier de la Côté de l'Espace expliquant qu'ils sont partis jouer à Tourville et délaissent le terrain et le bâtiment de la Filature.
- Attribution de la subvention LEADER pour le mécanisme d'écrasage des céréales au Moulin, suite à la notification de convention par le Pays de Coutances, d'un montant de 10 000 €. Le conseil municipal décide donc de commander les travaux à l'entreprise CROIX.
- INFOS DIVERSES :
 - Remerciements des associations pour leur subvention au titre de l'année 2013 : FLEURIR GOUVILLE, l'OFFICE DE TOURISME
 - Monsieur le Maire remercie à son tour toutes les associations, leurs Présidentes et leurs Présidents et notamment l'Office de Tourisme pour les nombreuses animations qui ont eu lieu durant tout l'été !
 - Modification provisoire de l'arrêt scolaire de Linverville dans le cadre de certains travaux d'effacement de réseaux réalisés par l'entreprise CEGELEC pour une durée de 3 mois, seul l'arrêt de la salle des Fêtes sera utilisé
 - Suite à la Loi Peillon, les drapeaux français et européen seront prochainement mis sur nos 2 écoles, ainsi que la devise de la République (devis en cours pour plaque granit gravée), les Droits de l'Homme et la Charte de la Laïcité. Un devis sera également proposé pour inscrire la devise sur la façade de la mairie.
- Suite à discussion lors d'une précédente réunion, proposition de prix pour mise en place d'un radar pédagogique rue du Nord (juste avant le virage, l'emplacement sera à définir sur place)
- Proposition d'achat de deux parcelles, cadastrées AC 95 d'une surface de 2 005 m² et BD 116 de 1 856 m². Après avoir visualisé les emplacements de ces terrains, et après en avoir délibéré le conseil municipal se porte intéressé ; une proposition sera transmise à l'étude de Maître LANGENNAIS.

TOUR DE TABLE :

Michèle AGNES informe le conseil que le repas des anciens aura lieu le 16 octobre

Auguste TESSON propose que la commune s'équipe d'une conditionneuse à carton ; Jean Pierre LEGOUBEY se charge de faire l'étude de prix.